

# Procès verbal du conseil d'école du 22 février 2022 de l'école élémentaire du Clos Joury de Le Rheu

## Personnes présentes :

Représentants de la municipalité :

Mme Pitois, adjointe à l'éducation  
Mme Melou, conseillère municipale  
Mme Salmon, responsable des services périscolaires

Responsable Léo Lagrange :

Mme Kempé, directrice du Centre de Loisirs

Enseignants :

Mme Beaumont, Mme Sohier, Mme Mahéo (enseignante et directrice), Mme Houssay, Mme Brune, Mme Maréchal, M. Huon, Mme Biteau, M. Poislane

Représentants des parents d'élèves : Mme Bizeul, M. Plas, Mme Renault, M. Renaudeau, Mme Le Fellic et Mme Plaire (M. Le Goff est représenté par Mme Plaire qui lui a donné procuration)

## Personnes excusées :

M. Bouloux, Maire de Le Rheu  
Mme Louvel, Inspectrice de l'Education Nationale  
Mme Le Floch, enseignante  
Mme Houix, Mme Beaulieu, M. Le Goff, M. Allenet, M. Hamon et M. Marangoni représentants de parents d'élèves

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sohier	Le conseil débute à : 18h10
--	-----------------------------

La directrice commence par remercier les différents membres du conseil d'école pour leur présence.

Elle informe de deux nouvelles arrivées dans l'équipe depuis le premier conseil d'école.

M. Dandé, AESH, est arrivé après les vacances d'automne. Son arrivée a permis d'augmenter le nombre d'élèves en situation de handicap accompagnés et leurs temps d'accompagnement. Actuellement, 7 élèves sont accompagnés par 3 AESH qui accompagnent chacun entre 2 et 4 élèves. 3 élèves sont encore non-accompagnés.

Mme Le Floch, enseignante, assure la décharge de direction dans la classe de CE1 suite au départ de Mme Trichet.

Une personne a également été recrutée pour fournir aux directeurs du secteur une aide administrative supplémentaire. Elle sera présente ½ journée par semaine dans l'école.

L'équipe tient également à noter l'investissement des enseignants ayant assurés des remplacements dans l'école entre janvier et février : Mme Jou, Mme Lepingle, M. Thomas, Mme Mahé et Mme Roussin.

## ● Approbation du procès-verbal du premier conseil d'école

La directrice soumet le procès-verbal du premier conseil d'école du jeudi 21 octobre 2021 à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ● Santé

## Crise sanitaire

Après une situation privilégiée de l'école depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, l'école a fait face à une situation plus difficile comme l'ensemble des écoles du secteur aux mois de janvier et février.

Malgré la poursuite des mesures barrières à l'identique après les vacances de fin d'année, les contaminations ont augmenté. Du lundi 3 janvier au vendredi 6 février, 75 cas positifs ont été signalés parmi les élèves et 3 cas positifs parmi les enseignants.

Lorsque les élèves positifs étaient présents à l'école alors qu'ils étaient contagieux, 21 mesures de suspension d'accueil ont été prises en attendant la réalisation d'un test. Toutes les classes ont été impactées pour des durées variables en fonction de la date du dernier jour de présence de l'élève positif.

La directrice précise que la coordination avec les services périscolaires a été très efficace. Elle remercie en particulier Mme Salmon, la responsable de site, pour sa disponibilité y compris en dehors des horaires d'ouverture de l'école, sa réactivité et sa coopération, notamment le matin pour prévenir les familles des mesures de suspension ou de fermeture.

EVOLUTION SANITAIRE du 3/01/2022 au 6/02/2022

	Semaine 1 Du 3/01 au 7/01 2022	Semaine 2 Du 10/01 au 14/01 2022	Semaine 3 Du 17/01 au 21/01 2022	Semaine 4 Du 24/01 au 28/01/2022	Semaine 5 Du 31/01 au 06/02/2022	
CP Mme SOHIER		1 Pas de suspension	2	3 Suspension : 4,5 jours		6
CP Mme BEAUMONT			6 Suspension : 4 jours	6 Suspension : 4,5 jours + Enseignante positive	1	13 + 1 ens
CE1 Mme MAHEO		1 Suspension : 4,5 jours	4	2 Suspension : 4,5 jours		7
CE1/CE2 Mme HOUSSAY		1 Suspension : 4,5 jours	3 Suspension : 5,5 jours	1 Pas de suspension	3 Suspension : 2,5 jours	8
CE2 Mme BRUNE			3 Suspension : 4 jours		2 Suspension : 4,5 jours	5
CE2/CM1 Mme MARECHAL			3 Suspension : 4,5 jours	4 Suspension : 3,5 jours		7
CM1/CM2 M HUON	3 Suspension : 3 jours	2 Suspension : 2,5 jours + Enseignant positif	2	2 Suspension : 4,5 jours	1 Pas de suspension	10 + 1 ens
CM1/CM2 Mme BITEAU		3 Suspension : 3,5 jours	3 Suspension : 2,5 jours + Enseignante positive	2	1 Suspension : 3,5 jours	9 + 1 ens
CM1/CM2 M. POISLANE		3 Suspension : 3 jours	3	2 Suspension : 4,5 jours	2 Suspension : 2,5 jours	10
TOTAL	3 cas positifs élèves	11 cas positifs élèves 1 cas positif enseignant	29 cas positifs élèves 1 cas positif enseignant	22 cas positifs élèves 1 cas positif enseignant	10 cas positifs élèves 0 cas positif enseignant	75 élèves + 3 enseignant s

Après de multiples changements de protocole lors des deux premières semaines de reprise et l'allègement du protocole le 12 janvier, la plupart des élèves étaient de retour rapidement. Cependant, quelques familles n'ont pas souhaité faire tester leurs enfants (3 tests ou autotests dans les 4 jours suivants l'information d'un cas positif dans la classe). Ces derniers ont donc été isolés 7 jours.

Les apprentissages ont été fortement perturbés au cours de cette période pour l'ensemble des élèves de l'école.



Aucune décision de fermeture de classe n'a été prise par l'ARS. En revanche, 3 classes ont été fermées par manque de personnels de remplacement : ½ journée la classe de Mme Beaumont, 2 jours la classe de M. Huon et 2 jours la classe de Mme Biteau. Dans l'ensemble, les enseignants ont été plutôt bien remplacés au regard de la situation dans le secteur.

Aucun cas de contamination n'a été constaté entre enseignant. Et parmi le personnel périscolaire, 1 cas positif a été signalé, mais aucune contamination entre personnels n'a été constatée.

La directrice rappelle le rôle essentiel que doivent jouer les familles en prévenant immédiatement l'école si l'élève est positif ou cas contact afin de faciliter notre réactivité et de freiner au maximum la circulation du virus parmi les élèves, les personnels et les familles.

En cas de suspension de l'accueil des élèves positifs ou cas contacts, nous faisons au mieux pour transmettre une partie du travail réalisé en classe mais il ne nous est pas possible de transmettre du travail comme lors du confinement lorsque l'ensemble de la classe était à la maison.

En cas de fermeture de classe lorsque l'enseignant n'est pas remplacé, le travail ne peut pas être transmis par l'enseignant malade ou absent pour garder son enfant malade. Les remplaçants ont pu en revanche transmettre le travail réalisé en classe pendant le remplacement pour les élèves absents.

Plusieurs représentants de parents réagissent en s'inquiétant des répercussions sur les apprentissages des élèves, en particulier les plus fragiles qui ont déjà été impactés par le confinement du printemps 2020. Les enseignants indiquent que dans ce contexte, ils font tout leur possible pour combler les difficultés des élèves mais qu'il n'est pas possible de combler entièrement les apprentissages qui n'ont pas pu se dérouler sur ces périodes. Un accent est mis sur les apprentissages fondamentaux mais malgré tout, ces difficultés s'ajoutent à des difficultés existantes pour les élèves les plus fragiles. Les enseignants y sont attentifs et signalent régulièrement les besoins d'une aide spécialisée pour ces élèves à Mme Louvel. Dans les classes de CP particulièrement, la présence d'élèves en situation de handicap et d'élèves allophones accentuent ces difficultés.

Depuis la rentrée du 21 février, le protocole a été allégé et les écoles sont repassées au niveau 2. En conséquence, le port du masque n'est plus obligatoire dans la cour de récréation ni dans les séances de sport pratiquées en salle (sauf sport de contact) et le brassage est de nouveau possible entre élèves de même niveau ou groupe de classes. Les 3 tests sont maintenus cette semaine si un élève est cas contact mais l'attestation ne sera plus exigée, ce qui va simplifier la gestion des arrivées des élèves si un cas positif est signalé.

À partir du lundi 28 février, les règles de dépistage en milieu scolaire seront allégées également, comme dans la population générale : 1 seul test sera obligatoire 2 jours après le contact avec un cas positif avéré.

D'autres allègements seront mis en place progressivement si la situation sanitaire continue de s'améliorer dans les prochaines semaines.

### Service sanitaire

Au mois de mai, trois étudiants en médecine interviendront dans le cadre du service sanitaire auprès de l'ensemble des élèves de l'école. Le thème retenu cette année est celui des bienfaits de l'activité physique sur la santé. Chaque classe bénéficiera d'1/2 journée d'intervention la semaine du 9 mai.

### Visites médicales

L'infirmière scolaire étant en arrêt maladie et remplacée uniquement sur son mi-temps au collège, les visites de prévention des CE2 ne pourront de nouveau avoir lieu cette année, le centre médico-scolaire n'ayant pas de médecin disponible pour palier à cette absence. Nous invitons les familles d'élèves de CE2 ou des autres niveaux pour lesquels nous avons des inquiétudes, à



consulter leur médecin généraliste qui les orientera vers un spécialiste (ophtalmologue, psychomotricien, ORL, ...) s'il l'estime nécessaire.

Mme Mahéo a alerté le service académique des médecins de l'Education nationale du département sur cette question. Elle n'a, à ce jour, pas reçu de réponse.

#### ● Projets des classes

1. Les classes de CP : projet musical le 9 juin autour d'un conte / sortie à la ferme du lycée agricole de Le Rheu (le 02 mars) / sortie scolaire en fin d'année à déterminer
2. Les classes CE1 et CE1/CE2 : projet musical programmé le 7 avril en lien avec la classe contes du mois d'octobre au château de Kersaliou / cycle piscine
3. La classe de CE1/CE2 et CE2 : sortie au fort la Latte et projet ornithologique
4. CE2 : rencontre avec les correspondants de Cleunay à la Préalaye
5. Les 4 classes de CM : sortie le 23 juin en baie du Mont St Michel et activité char à voile / projet musique sur le thème de l'Europe pour les classes de M. Huon et M. Poislane avec Emma, l'intervenante de l'école de musique de la Flume.
6. Classe de Mme Biteau : finalisation du projet musical avec Marion Rouxin (mise en voix) : spectacle en novembre 2022 (1 séance scolaire et 1 séance en soirée accessible à tous).
7. Fin du cycle piscine pour les classes de Mme Biteau et M. Poislane (3 séances )

#### ● Partenariat avec la municipalité

##### Travaux

Des travaux ont été réalisés lors des dernières vacances, notamment la remise en état du sol du bâtiment préfabriqué qui avait été abîmé par l'humidité.

##### Point de situation chantier du nouveau bâtiment mutualisé

Le chantier de construction du nouveau bâtiment mutualisé à l'emplacement de l'ancien restaurant scolaire avance bien. Le prochain comité de pilotage se tiendra le lundi 28 février.

Des ateliers se dérouleront sur le temps scolaire et périscolaire pour associer les élèves aux aménagements extérieurs entre le nouveau bâtiment et l'ancien.

Une visite de chantier est prévue au mois de mars par des délégués des élèves qui expliqueront ensuite aux élèves de leurs classes l'avancée du chantier grâce à un reportage photo.

Le climat sanitaire étant plus souple, une prochaine réunion des délégués va être programmée.

M. Plas alerte sur un problème de sécurité. Le nouveau passage piéton tracé pour renforcer la sécurité des élèves est problématique car il est aussi utilisé comme sortie du parking par les voitures qui s'engagent dans le parking. Le problème sera évoqué au prochain comité de pilotage pour sécuriser cet accès piéton à l'école.

##### Service périscolaire

Mme Salmon indique les effectifs des élèves ayant fréquentés les services périscolaires au cours du mois de janvier. Elle précise que la situation sanitaire a entraîné une baisse de la fréquentation des services périscolaires par rapport à la fréquentation habituelle à la même période de l'année.

Elle remercie, au nom de l'équipe périscolaire du site, les familles pour leur compréhension et l'adaptabilité dont ils ont fait preuve lors des absences d'agents périscolaires du fait de l'épidémie de Covid la semaine précédant les vacances scolaires. La mobilisation des familles a permis de maintenir le non-brassage afin d'assurer les conditions habituelles d'application du protocole sanitaire.



	1 <sup>er</sup> trimestre			Janvier		
	Mini	Maxi	Moyenne	Mini	Maxi	Moyenne
Matin	3	29	21	10	25	17
Midi	156	179	170	115	162	140
Soir	67	104	93	57	88	75
	Le mercredi 7 enfants			3	10	5

Pendant cette période, malgré le contexte sanitaire, des ateliers par groupe ont pu être réalisés autour du thème de l'Asie : réalisation d'une poupée Kokeshi, d'éventails, de dragons en origami, méditation japonaise (Kiko Zen) et couture.

Les ateliers de la nouvelle période se dérouleront du 28/02 au 26/03 : atelier couture, atelier yoga, atelier gestes de premiers secours (avec la croix blanche), atelier éducation aux médias et atelier médiathèque en lien avec la musique.

Dans le cadre du carnaval qui aura lieu le 26 mars, les élèves participeront aussi à la construction d'un Yokaï, un monstre géant japonais qui défilera. L'équipe recherche des parents pour porter la création du groupe scolaire pendant le défilé.

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment ALSH mutualisé, du 7 au 11 mars, les enfants et leurs familles seront consultés et pourront proposer des noms pour le bâtiment d'accueil de loisirs. Une boîte sera à disposition dans la salle du périscolaire du matin.

Les ateliers de la dernière période, du 13 au 17 juin, se dérouleront en extérieur mais ne sont pas encore complètement définis.

#### ● Rythmes scolaires

Avant de se prononcer sur la proposition de la municipalité d'un rythme scolaire à 4 jours, et pour répondre à la question de Mme Le Fellic, Mme Pitois rappelle le cadre dans lequel s'inscrit la question des rythmes scolaires. Depuis 2013, le rythme de 4,5 jours est mis en place en application de la loi. Depuis 201, des dérogations sont possibles au rythme réglementaire et le retour au rythme de 4 jours est devenu possible.

Mme Pitois rappelle le déroulement de la réouverture de la question des rythmes scolaires suite à la demande des enseignants des écoles adressée à M. le Maire à l'automne 2020. En raison du contexte sanitaire, l'équipe municipale avait fait le choix de reporter les discussions à l'automne 2021. Des discussions ont donc été engagées à l'automne suivies d'une information adressée aux familles. Pour terminer, les familles ont été consultées au mois de janvier.

La grande consultation des familles des 6 écoles de la commune s'est déroulée la semaine du 24 au 31 janvier. 70 % des 734 familles inscrites se sont exprimées, soit 513 d'entre elles. 62 % soit 306 ont voté pour un retour à un rythme de 4 jours, 38 %, soit 187 ont voté pour le maintien du rythme actuel à 4,5 jours et 20 familles ne se sont pas prononcées.

L'équipe municipale a donc proposé, lors du Conseil Municipal du 21 février, un positionnement municipal favorable au retour à 4 jours pour la rentrée de septembre 2022. Les journées de classe seraient les suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi et les horaires proposés : 8h30/12h puis 14h/16h30.

Dans le cadre de la demande de dérogation pour un retour à 4 jours valable pour 3 ans, et suite à la proposition du conseil municipal, les conseils d'école sont consultés. La proposition d'un retour à un rythme scolaire de 4 jours avec l'organisation proposée par la municipalité est soumise à l'avis du conseil d'école. Un vote est donc organisé.

Avant de procéder au vote, une question a été transmise par Mme Houix :



« Le passage à 4 jours va entraîner un surcoût pour les familles qui auront besoin d'utiliser le centre de loisirs le mercredi matin, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Dans le projet d'organisation pour l'an prochain, il semble n'y avoir que 2 possibilités pour le centre de loisirs du mercredi (matinée **avec** repas ou journée complète). Ne serait-il pas envisageable de proposer une 3ème option, à savoir la matinée d'ALSH **sans** le repas, car cela obligera les familles, non seulement à payer la matinée d'ALSH, mais également à payer le repas alors qu'elles auraient la possibilité de venir chercher leur enfant pour 12h ? »

Mme Pitois indique que pour des raisons de contraintes de personnel, seules 3 options ont été retenues pour la fréquentation du Centre de loisirs le mercredi dans le cadre d'une organisation de la semaine à 4 jours : matinée avec repas / après-midi sans repas / journée complète). Le scénario de la matinée seule n'a pas pu être retenu.

Mme Le Fellic demande également si un dispositif d'évaluation est prévu à la suite des 3 ans de dérogation. Mme Pitois indique qu'à ce jour aucune consultation n'est prévue et précise qu'il est très difficile de savoir quelles modalités seront en cours dans 3 ans. Elle rappelle qu'aucun bilan significatif n'a été dressé sur le rythme de 4,5 jours et sur celui de 4 jours.

La directrice rappelle la répartition des voix : 2 voix pour la municipalité, 9 voix pour les représentants de parents titulaires et 9 voix pour les enseignants. Parmi les parents, seulement 7 voix seront comptabilisées en raison de l'absence de deux parents. Une suspension de la réunion est proposée aux parents d'élèves qui souhaitent refléter par leur vote les positions exprimées par les familles lors de la consultation. Le conseil d'école est donc suspendu une dizaine de minutes.

Résultat du vote :

**Mairie** : 2 voix pour

**Parents d'élèves** : 4 voix pour et 3 voix contre

**Enseignants** : 9 voix pour

Le conseil d'école émet donc un avis favorable à la proposition municipale de retour à 4 jours à la rentrée de septembre avec 15 voix pour et 3 contre.

L'ensemble de ces informations sera transmis au D.A.S.E.N, qui statuera sur la demande de retour à 4 jours.

● Perspectives pour l'année 2022 / 2023

Effectifs constatés au 21 février 2022

CP	Mme Beaumont	24
CP	Mme Sohier	23
CE1	Mme Mahéo	26
CE1/CE2	Mme Houssay	23
CE2	Mme Brune	25
CE2/CM1	Mme Maréchal	23
CM1/CM2	Mme Biteau	27
CM1/CM2	M. Huon	27
CM1/CM2	M. Poislane	27
		TOTAL : 225

Nombre d'élèves par cohorte	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
22/02/22	47	38	44	49	47	<b>225</b>



## Perspectives d'évolution des effectifs pour l'année 2022 / 2023

La directrice présente la projection par glissement des cohortes en fonction des effectifs actuels et des arrivées prévues de CP. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine sont stables.

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
39	47	38	42	49	<b>215</b>

Dans le cadre des projets de construction en cours et des déménagements de familles, des arrivées et des départs viendront certainement modifier les prévisions.

Le périmètre scolaire a été révisé au mois de janvier afin de garantir l'équilibre des effectifs scolaires dans les écoles publiques. Pour le secteur du Clos Joury, il est à noter la création d'un secteur tampon Centre-ville / Champs Freslons dans lequel l'affectation pourra se faire soit au groupe scolaire du Clos Joury, soit au groupe scolaire de la Gabillais.

Seuls les élèves entrant à la maternelle et ceux arrivants sur la commune seront concernés par cette zone tampon. La commission se réunira le vendredi 3 juin afin de statuer sur les demandes de scolarisation des élèves domiciliés dans cette zone. **CF ANNEXE PERIMETRE SCOLAIRE**

### ● APE

Mme Renault présente les activités envisagées par l'APE d'ici à la fin de l'année scolaire pour relancer l'activité de l'association : chasse aux œufs au niveau du golfe (en attente d'une date) et fête des écoles le samedi 2 juillet sur le site de l'école élémentaire du Clos Joury.

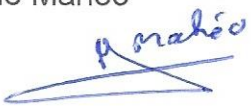

Elle indique qu'il est particulièrement difficile de mobiliser les parents dans le cadre de la crise sanitaire. Une information sera transmise aux familles pour solliciter la participation des familles.

### ● Questions diverses

1. Les représentants de parents peuvent-ils créer un groupe de représentants de parents d'élèves pour l'entité groupe scolaire Clos Joury ? Mme Mahéo répond qu'un regroupement des représentants de parents d'élèves entre les 2 écoles n'est pas possible administrativement, les deux écoles étant séparées et considérées comme 2 entités distinctes avec un directeur et une directrice pour chaque site. En revanche, un regroupement informel est toujours possible, pour préparer conjointement les conseils d'école par exemple.

4. Un logo commun pourrait-il être utilisé par les deux écoles du Clos Joury ? Mme Mahéo rappelle que le logo de l'arbre a été imaginé par les élèves il y a 3 ans dans le cadre d'un concours de logo et que pour être identifié facilement il ne peut être modifié trop souvent. Elle en discutera avec M. Duchemin, le directeur de l'école maternelle.

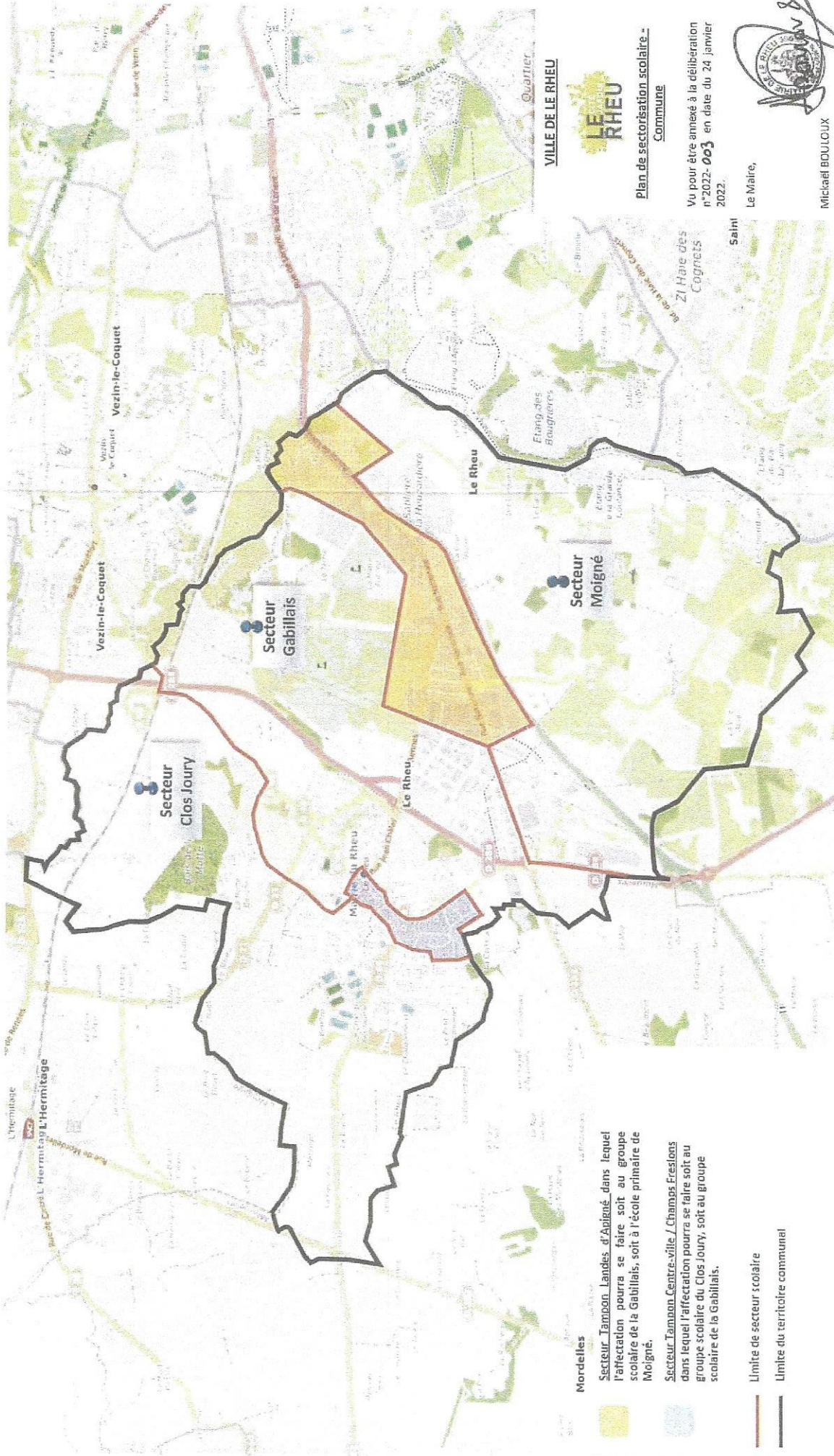
**Date du prochain conseil d'école** : jeudi 23 juin 2022 (Attention, cette date est susceptible d'être modifiée en raison d'une sortie scolaire concernant les 4 classes classe de cycle 3)

Fin du conseil d'école à 20h	Signature de la directrice, Mme Mahéo 	Signature du secrétaire de séance, Mme Sohier 
---------------------------------	---	---



# ANNEXE 1/2

Envoyé en préfecture le 09/02/2022  
 Reçu en préfecture le 05/02/2022  
 Affiché le **17 FEB. 2022**  
 ID : 035-21502004-20220124-2022003\_DEL02



## Plan de sectorisation scolaire - Commune

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-003 en date du 24 janvier 2022.

Le Maire,

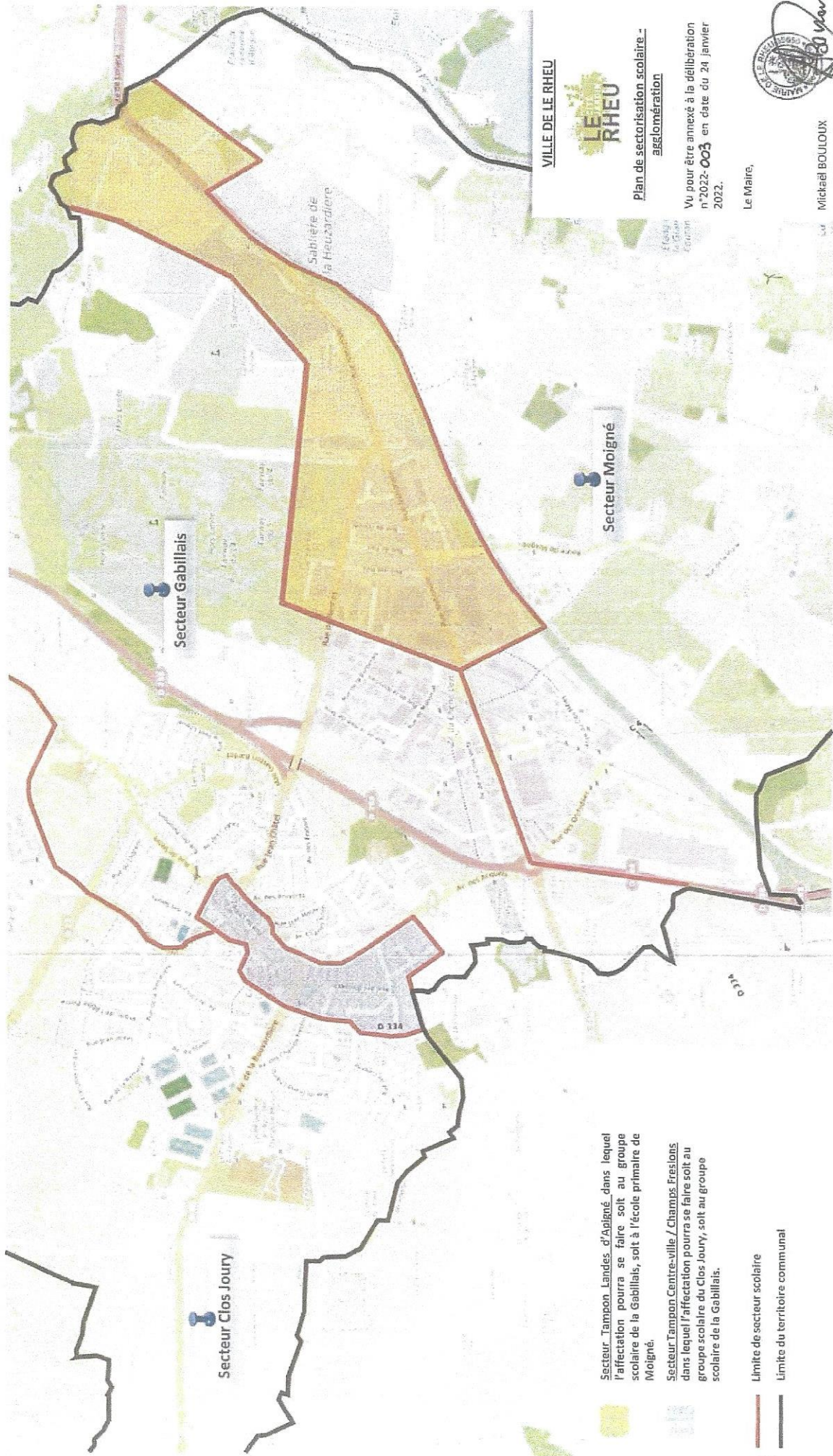
Mickaël BOULOUX



VILLE DE LE RHEU



Envoyé en préfecture le 05/02/2022  
Reçu en préfecture le 05/02/2022  
Affiché le 7 FEB 2022  
ID : 035-2130244-20220126-0620496-DE



Secteur Tampon Landes d'Adigné dans lequel l'affectation pourra se faire soit au groupe scolaire de la Gabillais, soit à l'école primaire de Moigné.

Secteur Tampon Centre-ville / Champs Freslons dans lequel l'affectation pourra se faire soit au groupe scolaire du Clos Joury, soit au groupe scolaire de la Gabillais.

- Limite de secteur scolaire
- Limite du territoire communal

Plan de sectorisation scolaire - agglomération

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-003 en date du 24 janvier 2022.

Le Maire,

Michael BOULOUX

